

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1880

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 18

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et des risques qui lui sont associés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer une information complète du médecin, puis du patient, sur les risques associés à ces caractéristiques génétiques. L'accompagnement est en effet essentiel.